

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2009

COMPTE RENDU

Approuvé le 18 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le quatorze octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaients présents (22): Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mme CLAUDET, MM. MONPERT, MAUBERT, Mme BELMIN, REGNIER, MM. LECLERCQ, LEFEVRE, MALVOISIN, Mmes PARKER, DEKKER, M. ALEMANY, Mme PRUZINA, MM. LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR, Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE

Procurations (6): Mme GRIZARD à Mme DEKKER
Mme SPEHAR à Mme REGNIER
M. TACCON à Mme DELPORTE
M. DINTILHAC à M. MAUBERT
M. CAMISULI à Mme PARKER
Mme GUERiot à M. QUIOC

Excusés (7): Mmes GRIZARD, SPEHAR, DUCHENNE, GUERiot, MM. TACCON, DINTILHAC, CAMISULI,

Absent (0) :

En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Madame DELPORTE déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance par :

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 3 VOIX (MME GUERiot, MM. LEBEGUE, DAMOUR)

POUR : 25 VOIX

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2009

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre est approuvé par :

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX (M. LEBEGUE)

POUR : 27 VOIX

1/ DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux démissions de MM. DANEL et PEIGNEN et à leur remplacement par MM. QUIOC et DAMOUR, il convient de renouveler les membres des commissions municipales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

DESIGNE les membres des commissions municipales suivantes :

Commission Vie Scolaire

- ↻ Mme GRIZARD
- ↻ Mme DEKKER
- ↻ Mme LE QUELLENEC
- ↻ Mme SPEHAR
- ↻ Mme GIRE
- ↻ M. CAMISULI
- ↻ M. DAMOUR

Commission Sports, Vie Culturelle et Associative

- ↻ M. MONPERT
- ↻ M. DINTILHAC
- ↻ Mme PARKER
- ↻ Mme SPEHAR
- ↻ Mme DEKKER
- ↻ M. DAMOUR
- ↻ Mme BLAIS-PERRIN

Commission des Finances

- ↻ M. TACCON
- ↻ M. MONPERT
- ↻ M. LEFEVRE
- ↻ M. DEKKER
- ↻ M. REGNIER
- ↻ M. BLAIS-PERRIN
- ↻ M. QUIOC

Commission d'Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme

- ↻ Mme BELMIN
- ↻ Mme LE QUELLENEC
- ↻ M. NIVERT
- ↻ M. ALEMANY
- ↻ M. LEFEVRE
- ↻ M. LEBEGUE
- ↻ M. BONY

Commission d'Urbanisme – Droit des sols

- ↻ M. NIVERT
- ↻ M. TACCON
- ↻ M. SEUILLOT
- ↻ Mme BELMIN
- ↻ M. CAMISULI
- ↻ M. LEBEGUE
- ↻ M. BONY

Commission Voirie

- ↻ M. SEUILLOT
- ↻ M. LEFEVRE
- ↻ M. CAMISULI
- ↻ M. LECLERCQ
- ↻ Mme PARKER
- ↻ M. BONY
- ↻ MME. GUERIOD

Commission d'appel d'offres

Titulaires :

- ↻ M. LEFEVRE
- ↻ Mme BELMIN
- ↻ M. CAMISULI
- ↻ M. QUIOC
- ↻ M. BONY

Suppléants :

- ↻ M. LECLERCQ
- ↻ M. TACCON
- ↻ M. SEUILLOT
- ↻ Mme BLAIS-PERRIN
- ↻ M. LEBEGUE

Commission des impôts directs

Titulaires :

- ↻ Mme DELPORTE Nicole
- ↻ M. NIVERT Jean Pierre
- ↻ M. TACCON Daniel
- ↻ M. SEUILLOT François
- ↻ Mme BELMIN Magali
- ↻ Mme CHAVY Claude
- ↻ M. LEFEVRE Michel
- ↻ M. REMY Paul Jean
- ↻ Mme DEKKER Anne
- ↻ M. QUIOC Joseph
- ↻ Mme GUERIOD Françoise
- ↻ Mme BLAIS PERRIN Solange
- ↻ M. BONY Rolland
- ↻ M. HIESSE Pascal
- ↻ M. FEUILLARD Bruno

Suppléants :

- ↻ M. LECLERCQ Thierry
- ↻ Mme DUCHENNE Annie
- ↻ Mme GRIZARD Michèle
- ↻ Mme HIRSCH Katya
- ↻ Mme LE QUELLENEC Corinne
- ↻ Mme LECHENAULT Claude
- ↻ M. MALVOISIN Pierre
- ↻ M. MAUBERT Jean Paul
- ↻ M. MONPERT Philippe
- ↻ Mme PRUZINA Marie Hélène
- ↻ M. ALEMANY Claude
- ↻ Mme REGNIER Marie-Eve
- ↻ M. PERRIN Jean-Luc
- ↻ M. LEBEGUE Philippe
- ↻ M. AUDEMAR Dominique

Commission Environnement

- ↻ Mme LE QUELLENEC
- ↻ Mme PRUZINA
- ↻ M. NIVERT
- ↻ M. ALEMANY
- ↻ M. TACCON
- ↻ M. QUIOC
- ↻ Mme GIRE

Commission d'accessibilité des personnes handicapées

- ↻ Mme Dominique CLAUDET
- ↻ Mme Danièle SPEHAR,
- ↻ Mme Annie DUCHENNE
- ↻ Mme Solange BLAIS-PERRIN
- ↻ M. André DAMOUR

Commission délégation de service public

Titulaires :

- ↻ M. LEFEVRE
- ↻ Mme GRIZARD
- ↻ M. MALVOISIN
- ↻ M. QUIOC
- ↻ Mme GIRE

Suppléants :

- ↻ Mme DEKKER
- ↻ M. TACCON
- ↻ Mme GUERIOD
- ↻ Mme BLAIS-PERRIN

➤ M. DEBIEN Philippe

Madame le Maire explique qu'il convient également de désigner de nouveaux les membres pour le conseil d'administration du CCAS et les représentants à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DESIGNE les représentants titulaires de la commune au Centre Communal d'Action Sociale:

- Mme CLAUDET,
- M. LEFEVRE,
- Mme REGNIER,
- Mme DEKKER,
- Mme DUCHENNE,
- Mme BLAIS-PERRIN,
- Mme GUERIOD.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DESIGNE les conseillers municipaux ci-dessous nommés représentants la Commune à la Communauté de Communes.

Titulaires

- Mme DELPORTE
- M. TACCON
- M. DINTILHAC
- M. NIVERT
- M MONPERT
- M. LECLERCQ
- M MALVOISIN
- M MAUBERT

Suppléants

- Mme SPEHAR,
- Mme LE QUELLENEC,
- Mme GUERIOD
- M. BONY

2/ DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES CONSEILLERS DELEGUES

Madame le Maire rappelle la délibération du 9 avril 2008 qui fixait les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Suite à la démission de Mme SPEHAR de son poste d'adjointe, Madame le Maire explique son intention de nommer de nouveaux conseillers délégués.

Elle propose au Conseil de fixer le niveau de l'indemnité à 4 % de l'indice 1015 de la fonction publique pour chacun des conseillers délégués aux domaines suivants :

- Patrimoine
- Droit des sols
- Jeunesse, écomobilité, prévention routière.

Les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des autres conseillers délégués ne sont pas modifiées.

Monsieur LEBEGUE dit qu'il aurait préféré que la différence soit utilisée à baisser les impôts.

Monsieur BONY demande s'il y aura un cumul d'indemnités avec deux délégations.

Madame le Maire lui répond que les indemnités ne sont évidemment pas cumulables.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par :

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 7 VOIX (MMES GUERIOD, BLAIS-PERRIN, GIRE, MM. QUIOC, LEBEGUE, DAMOUR, BONY)

POUR : 21 VOIX

FIXE comme indiqué ci-dessus les indemnités de fonction des Conseillers Délégués avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2009.

3/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet afin de développer l'action en direction des jeunes de la commune.

L'action « jeunesse » a pris de l'essor depuis mars 2008, et spécialement depuis mars 2009 grâce à la présence d'un stagiaire qui a notamment concrétisé le projet cinéma Plein Air en juin dernier, et l'opération Sac'Ados durant l'été 2009. Le Kiosque facilite les contacts avec les jeunes et leur investissement dans les différentes activités proposées dans le cadre des « Journées Oxygène ».

Afin de poursuivre la dynamique lancée et les actions, il est proposé de créer un poste de coordinateur « jeunesse » dont les missions seront les suivantes :

- Prise de contact avec les jeunes afin d'identifier leurs besoins et leurs envies et de les impliquer dans la vie municipale
- Mise en place, coordination et suivi d'actions en faveur de la Jeunesse (12-25 ans)
- Développement de partenariat avec les associations locales
- Développement de partenariat avec des prestataires externes et les institutions

Madame le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal la création de ce poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Madame BLAIS-PERRIN explique qu'elle est d'accord avec la création de ce poste et que cela faisait d'ailleurs parti de son programme électoral. En revanche, elle ne comprend pas pourquoi ce poste est créé dans la filière administrative alors qu'il aurait été plus pertinent de le faire dans la filière animation. Bois le Roi a besoin de quelqu'un pour animer la jeunesse, pour lui proposer un certain nombre d'animations.

Monsieur BONY ajoute qu'il y a une ambiguïté à créer un poste de coordinateur jeunesse dans la filière administrative. C'est dévalorisant pour la filière administrative. De plus ce cadre C fera le travail d'un cadre B.

Madame le Maire explique que ce poste nécessite à la fois une coordination avec les institutions et des contacts avec les jeunes. Il faut donc quelqu'un qui ait une double compétence. Le montage de dossiers ne fait pas partie du cœur de métier de la filière animation, ce n'est pas la compétence première des animateurs.

Madame BLAIS-PERRIN réplique que les animateurs savent aussi réaliser des projets. Ils ne sont pas que dans le créatif.

Madame le Maire dit que la commune possède un service enfance très performant et qu'il convient de ne pas créer de concurrence mais de la complémentarité. Enfin, il faut noter que la filière administrative peut offrir des postes de niveau A, ce qui n'est pas le cas de la filière animation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par

CONTRE : 3 VOIX (MMES BLAIS-PERRIN, GIRE, M. BONY)

ABSTENTION : 1 VOIX (M. LEFEVRE)

POUR : 24 VOIX

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet afin de développer l'action en direction des jeunes de la commune.

INFORMATIONS

Le Festival des Briardises s'est déroulé dans de très bonnes conditions, que les services en soient remerciés. De plus toutes les places ont été vendues, et le festival a donc été un franc succès.

INTERCOMMUNALITE : Communauté de communes (CC) «PAYS DE SEINE»

Conseil Communautaire le 19 octobre

➤ **Transports** : étude vélo-gare 8/10/09 rapport final à présenter aux élus le 10/12/09 pour savoir s'il convient de donner suite. Il apparaît qu'il en coûterait 2000€/vélo à l'investissement, 200€/an de fonctionnement sans compter les dégradations et remplacement de matériel. La recette annuelle attendue serait de 30 à 40€/vélo ... le vélo doit être rendu à l'endroit où il a été pris ; pas de trajet intergares possible.

14/10/09 Comité Technique étude conjointe avec Seine et Forêt + CCFA sur transports urbains et intergares, transport à la demande, + STIF/SNCF co-voiturage, parcs relais ... Comité Pilotage prévu le 17/12/09

➤ **Transfert de charges** : refus d'encaissement du titre de recette de la Communauté de Commune par le Trésor Public au motif de compétence non reconnue. L'analyse du transfert de l'eau potable et assainissement collectif reste en attente de rendez-vous avec les services de l'Etat

EQUIPEMENTS ET TRAVAUX

RESTAURATION METRA : répartition des responsabilités à dire d'expert en cours de finalisation, et travaux à prévoir durant les vacances d'été 2010 pour laisser le temps du séchage

ESPACE CULTUREL : Après le référé déposé le 18 décembre 2008 par l'association BIR Environnement et qualité de la vie, le Tribunal de Melun n'a pas retenu la suspension des travaux par son jugement du 21 janvier 2009. L'association BIR environnement et qualité de la vie a déposé sa requête en appel au Conseil d'Etat le 20 mars 2009.

Le Conseil d'Etat a accepté l'appel sur la base d'erreur de forme du Tribunal de Melun. Notre avocat nous a tenu informé que le dossier était confié au Commissaire du Gouvernement le 3 juillet 2009, que l'audience avait eu lieu le 17 septembre, en précisant que le jugement est en délibéré. Ce jugement devrait être porté à connaissance avant fin octobre.

Il n'est donc pas possible de conclure, mais le risque existe bel et bien d'avoir un référé suspensif et donc un retard à la réalisation de cet équipement. Actuellement, l'analyse des offres est en cours, mais aucun engagement ne sera pris avec les entreprises avant la réception du jugement. Si le permis devait être suspendu, la réalisation du projet pourrait être décalée d'au moins une année.

Madame BLAIS-PERRIN déplore l'attitude de Bois le Roi Environnement qui risque de compromettre gravement ce projet pourtant indispensable à la vie locale. Cela ne va pas dans le sens de la démocratie, car la grande majorité des bacots a clairement exprimé son adhésion à ce projet.

Monsieur MONPERT ainsi que la grande majorité des conseillers ne peuvent qu'abonder en ce sens. On peut d'ailleurs se poser la question de savoir si cette association veut la création d'un tel équipement sur la commune.

VOIRIE, CIRCULATION : rue du Mossu : enfouissements et retrait du plomb en cours, puis réfection de la voirie. De même reprise de la voirie rue du Vivier et trottoirs de l'avenue Foch (jusqu'au Lavoir)

RD 138 : RV 15/10/09 pour faire le point sur les promesses 2009 : Tourne à gauche RD 138/rue de la République, carrefour surélevé Maréchal Leclerc/Doumer + élargissement trottoir mairie et chaussée des axes départementaux.

Recours de M. MARSOT : le droit de préemption de la commune a été confirmé en appel. Le notaire chargé de la vente a été immédiatement tenu informé de ce jugement.

Agenda

17/10/09 inauguration des vestiaires du Stade Langenargen

Semaine bleue : activités autour de l'informatique et de textes rédigés par les jeunes et les anciens.

La séance est levée à 21h35.

Prochain conseil municipal :

Le mercredi 18 novembre 2009